

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES CONFLITS DU TRAVAIL EN 1995 : *un niveau élevé*

Avec près de six millions de jours de grève, quatre dans la Fonction publique et deux dans le secteur privé et semi-public, l'année 1995 contraste avec les années précédentes. L'année 1995 a été marquée par les grandes grèves de la fin de l'année, motivées au premier plan par la réforme de la protection sociale. Les conflits localisés ont été aussi plus nombreux au premier semestre 1995, encore marqué par une bonne conjoncture économique.

En 1995, on a dénombré 2 120 500 journées individuelles non travaillées (JINT) dans le secteur privé et semi-public (voir encadré). Durant la période 1982-1994, le nombre moyen de jours de grève était plus faible, environ 1,1 million par an (1) (graphique 1). Cependant, bien qu'élevé, le chiffre atteint en 1995 reste en dessous du niveau de la décennie 1971-1981, qui comptabilisait en moyenne, chaque année, 3,3 millions de jours de grève.

Il semblait possible, avant 1995, de lier la conflictualité à la conjoncture économique : à un contexte de crise économique correspondait une conjoncture sociale plutôt peu combative. La reprise de l'activité conflictuelle au premier semestre 1995 s'inscrit encore dans ce schéma,

(1) - «Les conflits du travail en 1994 : retour de l'enjeu salarial ?», *Premières synthèses*, n° 104, août 1995, MTAS-DARES.



cette période étant plutôt marquée par une baisse du chômage. En revanche, les conflits de la fin de l'année ont eu lieu malgré une conjoncture défavorable.

Deux tiers des conflits localisés ont eu lieu au premier semestre

L'ampleur des grèves de la fin de l'année 1995 ne doit pas occulter les mouvements survenus dans les entreprises. Le premier semestre regroupe 67% des arrêts de travail survenus en cours d'année, et 73% des journées non travaillées (graphiques 2 et 3). Au cours du premier semestre 1995, les conflits localisés sont à l'origine de 570 000 JINT, nombre supérieur à celui de l'ensemble de l'année 1994 (500 000).

Les entreprises «à statut» ont fortement participé aux actions du premier semestre 1995. La SNCF, Air-France et Air-Inter ont appelé à la grève dès le mois de février. Des mots d'ordre de grève ont été repris en mars par plusieurs syndicats à la SNCF, la RATP, et à Air-Inter. Les revendications étaient d'ordre salarial à la RATP. A la SNCF et à Air-France, elles étaient fondées sur des inquiétudes plus globales par rapport à l'avenir (projet de contrat de plan chez les cheminots, place d'Air-Inter au sein du groupe Air-France).

Dans les entreprises privées et semi-publiques, deux fois plus de grévistes en 1995 qu'en 1994

Pour les conflits localisés, le nombre de jours de grève dans les entreprises du secteur privé et semi-public est passé de 500 500 en 1994 à 784 500 en 1995, soit un accroissement de 57% (tableau 1). Dans le même temps, le nombre de grévistes a plus que doublé, passant de 215 200 à 521 720. Comme le nombre de grèves recensées, avec 1 742

A PROPOS DES STATISTIQUES SUR LES CONFLITS

Les statistiques portent sur les conflits collectifs du travail donnant lieu à cessation totale du travail, c'est-à-dire les grèves, au sens du code du travail. D'autres formes d'actions, comme les manifestations, les grèves perlées ou les grèves du zèle, ne sont pas comptabilisées.

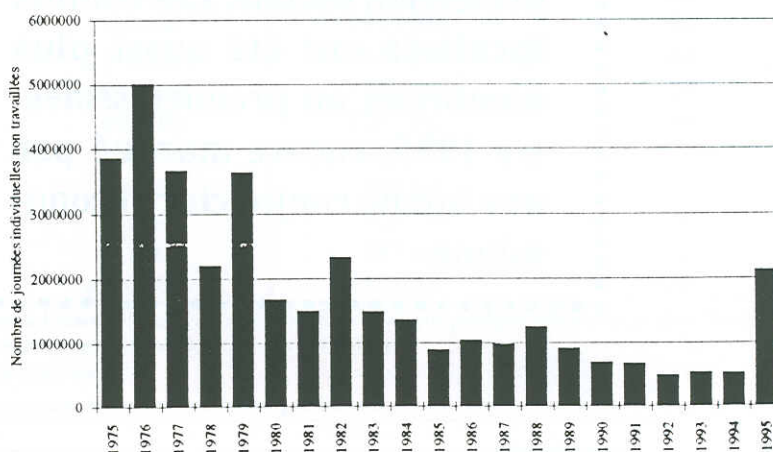
Le champ de la statistique couvre l'ensemble des entreprises privées et publiques nationalisées, en métropole, et depuis 1995, dans les DOM. Cette statistique comprend donc la SNCF, la RATP, AIR-FRANCE et EDF-GDF. L'agriculture et la Fonction publique n'en font pas partie (1).

Une distinction est instituée, depuis 1975, par le ministère du travail, entre conflits localisés et conflits généralisés, selon l'origine du mot d'ordre de grève. Si le mot d'ordre est propre à l'entreprise, il s'agit d'un conflit localisé. Si le mot d'ordre est extérieur à l'entreprise, et commun à plusieurs d'entre elles, il s'agit d'un conflit généralisé. Une journée d'action nationale, plurisectorielle ou non, sera considérée comme un conflit généralisé. Cependant, cette distinction n'est pas toujours facile à établir en pratique. En 1995, les grèves à la SNCF et à la RATP sont comptabilisées parmi les conflits localisés au début de l'année, quand les mots d'ordre de grève leur sont propres. Au dernier trimestre, les grèves dans ces entreprises s'inscrivent dans un mouvement plus large ; elles sont classées parmi les conflits généralisés.

La distinction entre conflits localisés et généralisés pose également des problèmes de recensement. Dénombrer les conflits localisés, et le nombre de jours de grèves et de grévistes correspondant, est relativement facile. Il est alors possible d'établir un nombre de journées individuelles non travaillées (JINT), par simple multiplication du nombre de journées de grève par celui des grévistes. Il est beaucoup plus difficile d'évaluer le nombre de participants à des conflits généralisés. Du coup, le nombre de JINT correspondant n'est qu'une approximation.

(1) - Des chiffres relatifs aux grèves dans la Fonction publique d'État sont cependant disponibles et publiés depuis 1982 par la direction générale de la Fonction publique. Mais ils ne concernent ni la Fonction publique hospitalière ni les collectivités territoriales.

Graphique 1
Les conflits du travail de 1975 à 1995
hors fonction publique (1)



(1) - Champ : ministère du travail (conflits généralisés et localisés).

Source MTAS-DARES.

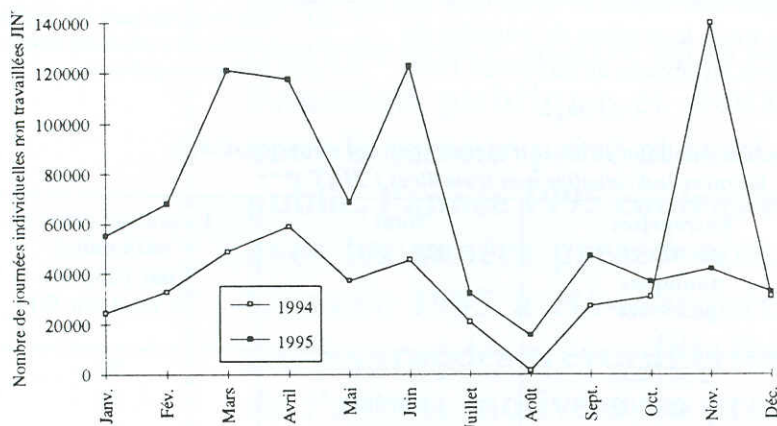
Tableau 1
 < Les grèves (*) dans les entreprises - 1994-1995

	1994	1995
Conflits localisés		
Nombre de conflits observés	1 671	2 066
Nombre de conflits résolus	1 468	1 742
Effectifs totaux des établissements concernés	772 600	950 280
Effectifs ayant cessé le travail	215 200	521 720
Nombre de JINT (**)	500 500	783 800
dont :		
survenus dans les établissements de plus de 500 salariés	53%	51%
Effectifs ayant cessé le travail (moyenne par conflit)	147,0	3 00,0
Taux de participation (***)	28%	55%
Conflits généralisés		
Nombre de JINT	20 500	1 336 740
Tous conflits		
Etablissements concernés	1 959	2 922
Effectifs totaux des établissements concernés	817 300	1 972 490
Effectifs ayant cessé le travail	240 700	1 141 400
Nombre de JINT	521 000	2 120 500

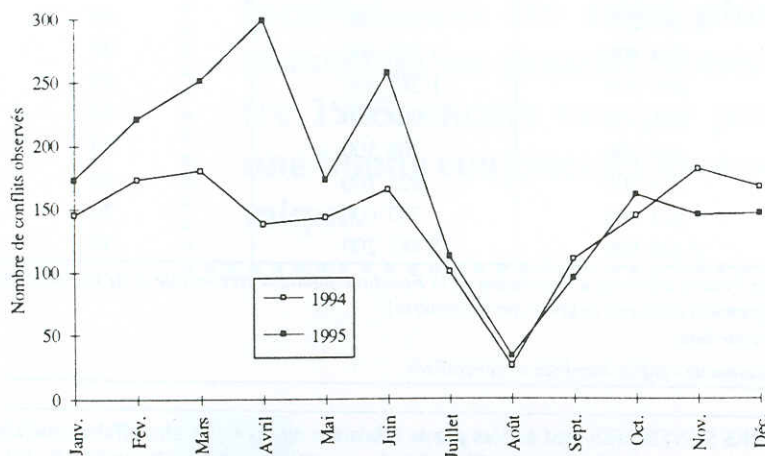
(*) Champ : ministère du travail.
 (**) JINT = Journées individuelles non travaillées.
 (***) Ce taux est égal à : effectif des grévistes/effectif des établissements en grève.

Source : MTAS-DARES.

Graphique 2
 Les conflits localisés en 1994 et 1995(1)
 répartition mensuelle des jours de grève (JINT)



Graphique 3
 Les conflits localisés en 1994 et 1995(1)
 répartition mensuelle des conflits observés



(1) - Champ : ministère du travail.

Source : MTAS-DARES.

conflits résolus, n'a augmenté que de 18%, les conflits ont donc rassemblé plus de grévistes (en moyenne 300 contre 146 en 1994), et abouti à davantage de journées non travaillées (en moyenne 450 contre 341 en 1994). Les effectifs totaux des établissements en grève sont restés relativement stables. Du coup, le taux de participation à ces conflits a quant à lui presque doublé : 55% contre 28% en 1994. Dans les entreprises ayant connu des conflits localisés, c'est ainsi un salarié sur deux qui a cessé le travail.

Un envol des conflits à la fin de l'année, en particulier dans les transports

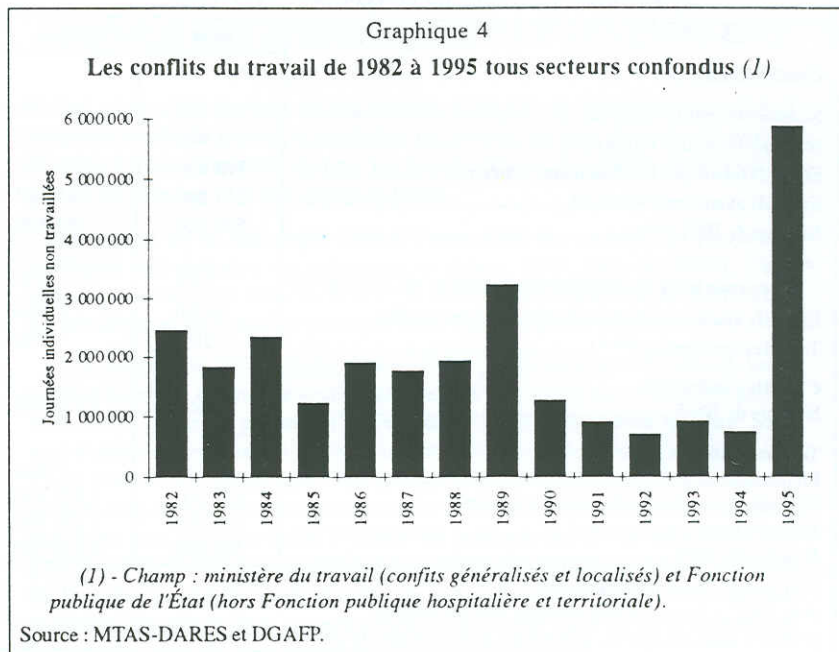
Le nombre de jours de grève dus aux conflits généralisés, dans les entreprises du secteur privé et semi-public, s'élève à 1 336 740 pour 1995. En 1994, 20 500 journées individuelles non travaillées seulement avaient été comptabilisées au titre des conflits généralisés. En 1995, ces conflits sont répartis, pour l'essentiel, entre septembre et décembre. Ils ont été déclenchés par l'évocation d'une réforme des régimes spéciaux de retraite, et par le projet de contrat de plan SNCF. Plus largement, les grèves faisaient référence au plan gouvernemental de réforme de la protection sociale, ainsi qu'à la défense du service public. A partir du 24 novembre, journée de grèves et de manifestations, l'activité de la SNCF et de la RATP a été largement suspendue durant près de quatre semaines, le trafic n'ayant repris progressivement qu'à la mi-décembre.

Sur l'année entière, si l'on additionne les conflits généralisés et localisés, deux entreprises, la SNCF et la RATP totalisent 1 281 000 jours de grève. Ceci représente 65 % du total des jours de grève de l'ensemble des entreprises du secteur privé et semi-public. Ces entreprises publiques ont donc eu un rôle central dans les conflits.

Fonction publique : 64 % de l'ensemble des jours de grève en 1995

Les thèmes des régimes de retraite et du service public ont également conduit à une forte mobilisation des agents de l'État. Dans la Fonction publique de l'État, le nombre de jours de grève est passé de 226 600 en 1994 à 3 762 700 en 1995 (tableau 2). Les Postes et les Télécommunications (2) ont été à l'origine de 38% de ces jours de grève. La baisse de ce pourcentage par rapport à 1992 et 1993 - respectivement 50 % et 43 % des jours de grève -, est la conséquence de l'augmentation importante du nombre de jours de grève dans le reste de la Fonction publique. En valeur absolue, le nombre de JINT dans les Postes et les Télécommunications passe de 169 000 JINT en 1994 à 1 432 080 en 1995.

Du coup la part des entreprises privées et publiques nationalisées



(champ ministère du travail) dans l'ensemble des conflits n'est plus que de 36% en 1995, alors qu'elle était majoritaire depuis 1990 (tableau 2).

Au total, le nombre de journées de grève, en dessous du million en 1994,

atteint presque six millions en 1995 (graphique 4).

Roseline MERLIER (DARES)

(2) - Pour les statistiques des conflits, les Postes et les Télécommunications restent classées dans la Fonction publique.

Tableau 2

Les grèves dans la fonction publique et les entreprises (privées et nationalisées)
En nombre de journées individuelles non travaillées (JINT)***

Années	Fonction publique* (1)	Entreprises privées et publiques nationalisées** (2)	Total (1) + (2)	Le secteur privé et nationalisé par rapport au total (en %)
1982	126 000	2 327 200	2 453 200	95
1983	333 000	1 483 500	1 816 500	82
1984	974 900	1 357 000	2 331 900	58
1985	341 000	884 900	1 225 900	72
1986	853 000	1 041 500	1 894 500	55
1987	784 900	969 000	1 753 900	55
1988	686 000	1 242 200	1 928 200	64
1989	2 322 000	904 400	3 226 400	28
1990	573 900	693 700	1 267 600	55
1991	239 000	665 500	904 500	74
1992	218 000	490 500	708 500	69
1993	388 500	533 200	921 700	58
1994	226 600	521 000	747 600	70
1995	3 762 700	2 120 500	5 883 200	36

*: Il s'agit de la fonction publique d'État (y compris France-télécom), à l'exclusion de la Fonction publique territoriale et de la Fonction publique hospitalière (les chiffres de 1988 ne comprennent donc pas la grève des infirmières).

** : y compris donc la SNCF, la RATP, Air-France et Air-Inter.

*** : Journées individuelles non travaillées à l'occasion de conflits localisés et généralisés.

Source: MTAS-DARES, DGAFP.

PREMIERES INFORMATIONS ET PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère du travail et des affaires sociales, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Comité de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère du travail et des affaires sociales. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS ET PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 730 F - Autres pays : 970 F. Publicité : Ministère du travail et des affaires sociales. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD